



HODENT

DEPARTEMENT DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE
VAUREAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HODENT

Séance du 13 mai 2024

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 6
- Votants : 8
- Absents : 5
- Exclus : 0

Date de convocation :

29 avril 2024

Date d'affichage :

29 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 mai, à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Eric Breton, Maire.

Étaient présents : Eric Breton, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari.

Absents excusés : Isabelle Branson (pouvoir donné à Nelly Claës), Patrice Bonnet (pouvoir donné à Eric Breton), Joël Le Manach, Sébastien Valorz, Chloé Journe.

Cédric Chiepperin a été nommé secrétaire.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2024
- Délibérations à l'ordre du jour :
 1. Délibération n°2024-33 : Proposition de revalorisation du tarif assainissement
 2. Délibération n°2024-34 : Modifications des statuts du SIERC du Vexin
 3. Délibération n°2024-35 : Détermination du taux de participation communale aux cartes de transport 2024/2025
 4. Délibération n°2024-36 : Remplacement des délégués de la commune dans les différentes commissions de la CCVVS
 5. Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.

1. Délibération 2024-33 : Proposition de revalorisation du tarif assainissement

Vu la délibération n°2020-58 retenant le mode de gestion mixte (régie avec prestations de services) de l'assainissement communal suite à l'étude du bureau d'études ECOSFERES ;

Vu la délibération n°2020-77 engageant une évolution du tarif assainissement sur 2021, 2022 et 2023 ;

Vu la délibération n°2023-06 approuvant la revalorisation du tarif assainissement au 01/04/2023 ;

Vu l'avis de la commission Finances de la Commune de Hodent ;

Considérant que pour les besoins d'équilibre de la section de fonctionnement du budget assainissement, dont les recettes sont principalement composées des recettes des redevances communales d'assainissement (fixe via l'abonnement et variable selon les consommations), il est indispensable de revaloriser le tarif consommation de l'assainissement de 67 centimes d'euros HT en 2024.

Le Maire propose donc de suivre les recommandations de la commission Finances et d'approuver la revalorisation du tarif consommation de l'assainissement de 67 centimes d'euros HT, portant ainsi son montant de 2.6610€ HT à 3.3310€ HT pour application au 1^{er} avril 2024. Sur la base de la facture annuelle de référence de 120m³, le surcoût serait de 80.40 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** d'approuver la revalorisation du tarif consommation de l'assainissement de +0.67 centimes d'euros HT, et de fixer le prix à 3.3310€ HT/m³ ;
- **DECIDE** que cette évolution s'appliquera aux consommations constatées à partir du 1^{er} avril 2024 et que les dates exactes seront celles du relevé réalisé par VEOLIA dans le cadre de la DSP avec le SIAEP.
- **DECIDE** de maintenir le tarif abonnement à 32€ HT par an

Voix pour	Eric Breton, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Isabelle Branson, Patrice Bonnet.
Voix contre	
Voix abstention	

2. Délibération n°2024-34 : Modifications des statuts du SIERC du Vexin

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la modification des statuts du SIERC du Vexin approuvés par le Comité Syndical lors de son Assemblée Générale, en date du 21 mars 2024 concernant la suppression de deux communes qui ont fusionné. Il donne lecture au Conseil des statuts modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, décide d'approuver la modification des statuts proposés.

Voix pour	Eric Breton, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Isabelle Branson, Patrice Bonnet.
Voix contre	-
Voix abstention	-

3. Délibération n°2024-35 : Détermination du taux de participation communale aux cartes de transport 2024/2025

M. le Maire présente pour 2024-2025, les tarifs définis par Ile de France Mobilités, après déduction des aides du Conseil Général :

- CSB Lignes régulières : 133.99€ (125.52€ en 2023-2024)
- Imagine'R (lycéens) : 382.40€ (373€ en 2023-2024)
- Imagine'R (collégiens) : 178€ (168.60€ en 2023-2024)

Vu le budget communal, le Maire propose de participer financièrement à hauteur du tiers du tarif de chaque carte de transport, soit :

- CSB : 44.60€ (89.39€ restant à la charge des familles),
- Imagine'R pour lycéens : 127.40€ (255€ restant à la charge des familles)
- Imagine'R pour collégiens : 59.30€ (118.70€ restant à la charge des familles)

Concernant les élèves boursiers, la commune ne participera qu'à hauteur du tiers du reste à charge pour les familles.

Cette participation communale pourra être une avance déduite directement du montant à payer ou un remboursement effectué en septembre prochain, selon le choix des familles.

La carte Imagine'R « collégiens » sera remboursée sous certaines conditions empêchant l'acquisition de la carte CSB telles que définies dans la délibération du 17 juin 2011 dans la limite des montants proposés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, approuve les propositions faites et autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires pour leur mise en œuvre.

Voix pour	Eric Breton, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Isabelle Branson, Patrice Bonnet.
Voix contre	-
Voix abstention	-

4. Délibération n°2024-36 : Remplacement des délégués de la commune dans les différentes commissions de la CCVVS

Les listes des représentants aux différentes commissions de la CCVVS vont être mises à jour prochainement.

M. le Maire énonce les différentes commissions et les délégués précédemment désignés ; chacun confirme qu'ils restent membres des commissions à l'exception de :

- M. Cédric Chiepperin délégué à la Commission Urbanisme qui sera remplacé par M. Eric Breton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la liste des membres des commissions ainsi que le changement de membres.



Voix pour	Eric Breton, Cédric Chiepperin, Nelly Claës, Fabien Copin, Pascaline Legrand, Pierre Polverari, Isabelle Branson, Patrice Bonnet.
Voix contre	-
Voix abstention	-

5. Questions diverses

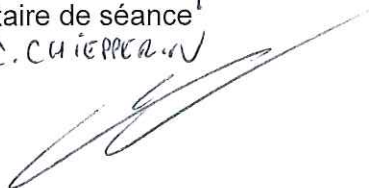
- Future ligne 19 du métro : depuis 2021, le Département porte et défend la création de la ligne de métro 19 qui devrait relier le secteur de La Défense à l'aéroport Roissy CDG et desservir plusieurs villes du Val d'Oise. Le Conseil Municipal est favorable à ce projet et adopte la demande de soutien auprès du Conseil Départemental.
- Création d'une commission ad hoc pour statuer sur l'avenir du logement communal, chemin de la Garenne : suite à une intervention sur les radiateurs cet hiver, il est apparu de nombreux points qui n'allaient pas, nous interrogeant sur la salubrité du logement (huisseries à changer, salle de bain à refaire ...). Aucun volontaire ne s'étant présenté pour cette commission, la commission travaux sera donc saisie pour apporter des propositions de réhabilitation, si celle - ci est possible.

Arrivée de Patrice Bonnet à 21h43.

- Bilan de la soirée théâtre du 26 avril 2024 : 27 personnes ont assisté à cette représentation ce qui est un beau résultat pour cette 1^{ère} dans le village. Les spectateurs ont apprécié la pièce.
Pour rappel, en Octobre auront lieu les « Schubertiades » à la salle communale (musique).
- Un projet de ludothèque itinérante est à l'étude par la CCVVS. À partir de septembre 2024, cette ludothèque proposera des séances de jeu de 3h dans les communes volontaires. La commune est d'accord pour une session de 3h ponctuellement, lors d'une manifestation par exemple et selon les conditions financières qui pourraient être demandées pour cette action. Une réponse doit être faite à la CCVVS avant le 24 mai 2024.
- Pour faire suite aux diverses interventions concernant les dépôts sauvages sur la commune, la CCVVS se propose de poser une barrière afin de pallier ces incivilités. La gestion du moyen de fermeture (cadenas, clés...) est de la responsabilité de la commune et, en cas de manquement, la CCVVS ne pourrait intervenir pour retirer à nouveau les déchets déposés. La barrière se trouvera au niveau du rétrécissement de la RD, ce qui poserait problème car certains automobilistes passent par le trottoir pour ne pas avoir à attendre. Il faudra voir pour installer un potelet sur le trottoir pour empêcher ces comportements dangereux et sécuriser la zone.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

Le Secrétaire de séance
C. CHIEPPERIN



Le Maire
Eric Breton

